RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Copie certifiée conforme en date du
12 Juil. 2021

32 RUE DE L'ENCLOS

Société civile immobilière au capital de 100 €

Siège social : 19 rue Jacob - 75006 Paris

RCS en cours d'immatriculation

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DESIGNANT LE PREMIER GERANT

L'an deux mil vingt et un, le douze juillet,

Les associés de « 32 RUE DE L'ENCLOS », SCI au capital de 100 euros, se sont réunis au siège situé 19 rue Jacob – 75006 PARIS, à l'issue de la signature des statuts constitutifs de la Société, à l'effet de désigner le premier gérant.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane THOLANCE, Gérant de la SARL « LE PATIO », associée.

Monsieur le Président constate que tous les associés sont présents et déclare en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer en vue de la nomination de la gérance.

Après échange de vues, les associés mettent aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés nomme à partir de ce jour, en qualité de gérant de la société et pour une durée indéterminée :

Monsieur Stéphane THOLANCE, né le [redacted] à [redacted] 13ème [redacted] de nationalité [redacted] et demeurant [redacted]

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Stéphane THOLANCE déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction prévue par la loi ou les règlements.

SECONDE RESOLUTION

La collectivité des associés, après en avoir délibéré, décide que la rémunération de la gérance fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Elle précise toutefois que tous les frais engagés par elle pour le compte de la société lui seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

DT

STS

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par le Président de séance, les associés, ainsi que la gérance.

Stéphane THOLANCE
Président de séance

[redacted]

Stéphane THOLANCE*

Bon pour Acceptation des fonctions de gérant.

Dominique THOLANCE

LE PATIO
Représentée par son gérant Stéphane THOLANCE

[redacted]

(*) Mention manuscrite : « Bon pour acceptation des fonctions de gérant »